

Procès verbal
Conseil d'Administration de l'Association OCCITARAME
Du 4 février 2025

Présents

- Corinne BERTES
- Hervé BOUGAULT
- Frédérique GALLOIS
- Jean Paul INGREMEAU
- Thérèse MOIZAN
- Pierre Jean SADDE

Absents

- Elsa CORI
- Jacques GIVERNAUD
- Stella GUARDIOLA

L'ordre du jour étant adopté, le Conseil d'Administration s'est tenu de 20h15 à 23h le mardi 4 février 2025.

1. Plan de navigation

Hervé BOUGAULT, Jean Paul INGREMEAU et Pierre Jean SADDE ont rencontré le commandant du Port de Sète, M. CONAN, le lundi 20 janvier. L'objet de la réunion était de présenter l'association ainsi que le plan de navigation tel que défini à l'issue de la réunion des barreurs qui s'était tenue le 18 décembre 2024.

Le plan de navigation n'a soulevé aucune objection de la part du commandant du port. Ce dernier a indiqué que les appels téléphoniques à la capitainerie ne posaient pas de problème et qu'il était souhaitable que ces appels se fassent bien avant le passage devant la capitainerie ou le franchissement du pont de la Victoire (10 à 15 minutes).

Le plan de navigation est de ce fait validé par le CA et sera mis en vigueur dans les prochains jours après une présentation aux barreurs. Une réunion est programmée à cet effet le 18 février.

Le CA souhaite rappeler que les barreurs sont seuls responsables sur le plan d'eau et qu'ils doivent respecter le plan de navigation. En cas d'incident grave (malaise cardiaque par exemple), le barreur ou un rameur doivent appeler le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de la Méditerranée - CROSS Med – au 196. Enfin, le barreur qui décide de traverser l'étang doit en informer préalablement Corinne BERTES (06 13 83 03 65) ou, en cas d'absence, tout autre membre du CA.

Le nouveau plan de navigation sera distribué à tous les barreurs.

Enfin, information sera donnée au commandant du port de la mise en application de ce plan.

2. Inscriptions aux événements et calendrier d'organisation

Venise : 9 à 11 adhérents inscrits

Golfe du Morbihan : 11 adhérents inscrits

Une réunion des inscrits se tiendra jeudi 6 février pour une présentation de la Semaine du Golfe, des options d'hébergement, du déplacement Sète-Vannes, des coûts estimés, etc...

Sulkovan : 24 adhérents inscrits

Les billets d'avions sont réservés ainsi que la location de 2 barques de 10 rameurs et de 4 véhicules pour le transport des équipages. Un entraînement des rameurs est prévu sur aviron, les barques louées ayant des assises mobiles.

Une contribution de l'association a été actée par le CA. Pour cela, une note détaillée des coûts de chaque événement sera présentée au prochain CA pour décision du montant et de l'affectation de cette contribution.

En sus de ces événements, le CA a décidé l'organisation, quand les beaux jours seront de retour, des sorties suivantes :

- Traversée de l'étang de Thau
- Lac de Salagou

3. Point sur les licences et assurance

L'association compte 254 adhérents dont 29 compétiteurs. Jean Paul INGRMEAU s'occupera des licences adhérents et Corinne BERTES des licences compétiteurs, ces dernières étant obligatoires pour toute participation à des compétitions. La liste des compétiteurs sera adressée à Jean Paul INGREMEAU qui se chargera de l'inscription des licences.

En sus de ces licences, le CA a acté d'une assurance complémentaire auprès de la MAIF

4. Remise en état de la barque Félicie

Tous les éléments à reprendre ou changer ont été démontés. La barque est sur un ber. Le nouveau safran est en place et les cale-pieds sont terminés.

Les prochaines étapes de la rénovation seront le ponçage puis la peinture.

Pierre SADDE pilote ce chantier et a demandé au CA un accord pour l'acquisition d'un équipement de mise à l'eau. Accord du CA.

5. Recrutement des adhérents aux groupes des bricorameurs et festirameurs

Le groupe des bricorameurs est constitué et reste ouvert à d'autres adhérents intéressés.

Les bonnes volontés des adhérents seront les bienvenues pour participer et contribuer aux activités des festirameurs.

6. Divers

Adresse postale de l'Association : accord du CA

Proposition d'un local :

L'option évoquée lors du CA du 3 décembre 2024 d'un terrain au Pont Levis n'est plus envisageable, le site étant classé en zone protégée.

Pierre SADDE a présenté la proposition de partager le local de Cap au Large situé dans le quartier de Caraussane. Après discussion, le CA n'a pas retenu cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration a pris fin à 23 heures.